



MMA Itinéraires

Mai 2025

Support en unités de compte adossé à un titre de créance et présentant un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance**



Assurance vie et capitalisation

Offre limitée
du 5 mai 2025
au 25 juillet 2025
(sous conditions et sous réserve
de disponibilité).

Durée d'investissement conseillée :
8 ans maximum (à partir de la
date de constatation initiale et
hors cas de remboursement
anticipé automatique comme
décrit en page 2).

Fonctionnement du support

- **MMA Itinéraires Mai 2025 est un support en unités de compte⁽¹⁾ adossé à un titre de créance.**
- D'une durée d'investissement de 8 ans maximum, son remboursement est conditionné à l'évolution de l'indice **Bloomberg World Titans ESG Select Decrement 50 Points Index EUR** (dénommé ci-après «l'Indice»).
- Le niveau de clôture de l'Indice au 8 août 2025 sera retenu comme étant le niveau initial de l'Indice.

MMA Itinéraires Mai 2025 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Un remboursement anticipé automatique possible en année 5, 6 ou 7...

En année 5, 6 ou 7, deux scénarios sont possibles :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 65% de son niveau initial** à l'une des dates de constatation annuelle correspondantes⁽²⁾, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation et vous recevrez⁽³⁾ :
 - **le remboursement du capital initialement investi⁽⁴⁾**
 - majoré d'un **gain brut⁽⁵⁾ de 6,25% par année écoulée**, soit :
 - **31,25%** si le remboursement a lieu en année 5, le 22/08/2030,
 - **37,50%** si le remboursement a lieu en année 6, le 22/08/2031,
 - **43,75%** si le remboursement a lieu en année 7, le 23/08/2032.

Le remboursement anticipé automatique met fin au support⁽³⁾.

- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 65% de son niveau initial** à l'une des dates de constatation annuelle correspondantes⁽²⁾, le support se poursuit.

...ou un remboursement à l'échéance, l'année 8.

En l'absence de remboursement anticipé automatique, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final, le 22 août 2033.

En année 8, deux scénarios sont possibles :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50% de son niveau initial** à la date de constatation finale (8 août 2033), alors vous recevrez⁽³⁾ :
 - **le remboursement du capital initialement investi⁽⁴⁾,**
 - majoré d'un **gain brut⁽⁵⁾ de 50%** (soit un gain brut⁽⁵⁾ de 6,25% par année écoulée).
- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50% de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital)** à la date de constatation finale (le 8 août 2033), alors vous recevrez⁽³⁾ :
 - le capital initialement investi⁽⁴⁾ **diminué de la baisse finale de l'Indice.**

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital partielle ou totale.

(1) **Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale supporté par l'adhérent.**

(2) Dates de constatation annuelle : le détail des dates de constatation annuelle figure en page 11 de la présente brochure.

(3) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support MMA Itinéraires Mai 2025 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(4) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

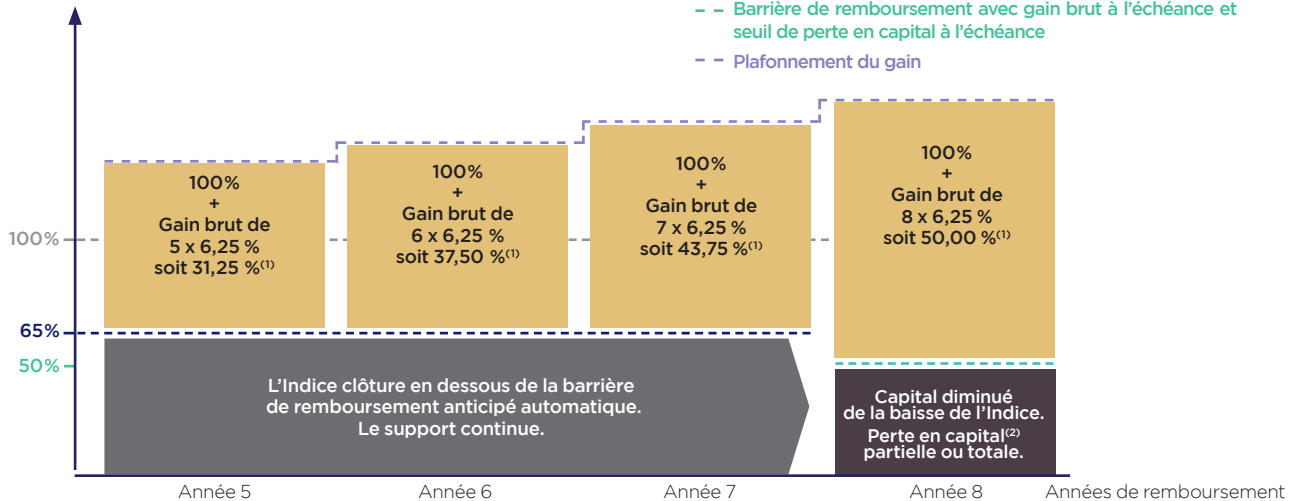
(5) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Illustration

- À partir de l'année 5, à chaque date de constatation annuelle et jusqu'à la date de constatation finale (8 août 2033), le niveau de clôture de l'indice Bloomberg World Titans ESG Select Decrement 50 Points Index EUR est comparé à son niveau initial.
- Selon l'évolution de l'Indice, la durée du support peut être de 5 ans, 6 ans, 7 ans ou 8 ans et présente, dans ce dernier cas, **un risque de perte en capital**.

Mécanisme du support

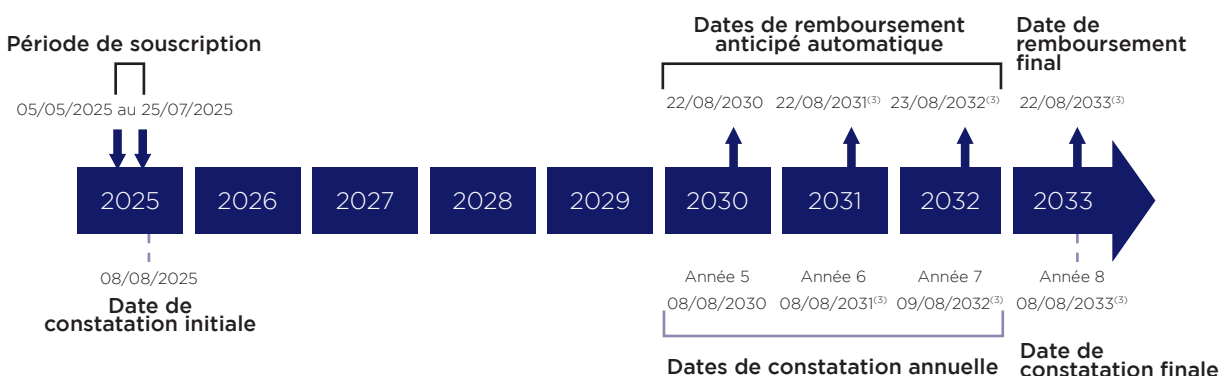
Niveau de l'indice Bloomberg World Titans ESG Select Decrement 50 Points Index EUR



Remboursement du capital avec gain si l'Indice clôture au-dessus ou à 65% de son niveau initial à une date de constatation annuelle des années 5, 6, 7, ou au-dessus ou à 50% de son niveau initial à la date de constatation finale. Une hausse de l'Indice n'est donc pas nécessaire pour percevoir un gain.

Remboursement avec perte en capital partielle ou totale si l'Indice clôture strictement en dessous de 50% de son niveau initial à la date de constatation finale.

Dates clés



Durée d'investissement conseillée : 8 ans maximum (à partir de la date de constatation initiale et hors cas de remboursement anticipé automatique).

Illustrations à caractère uniquement informatif et n'ayant aucune valeur contractuelle. Elles ne préjugent pas des performances futures du support.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

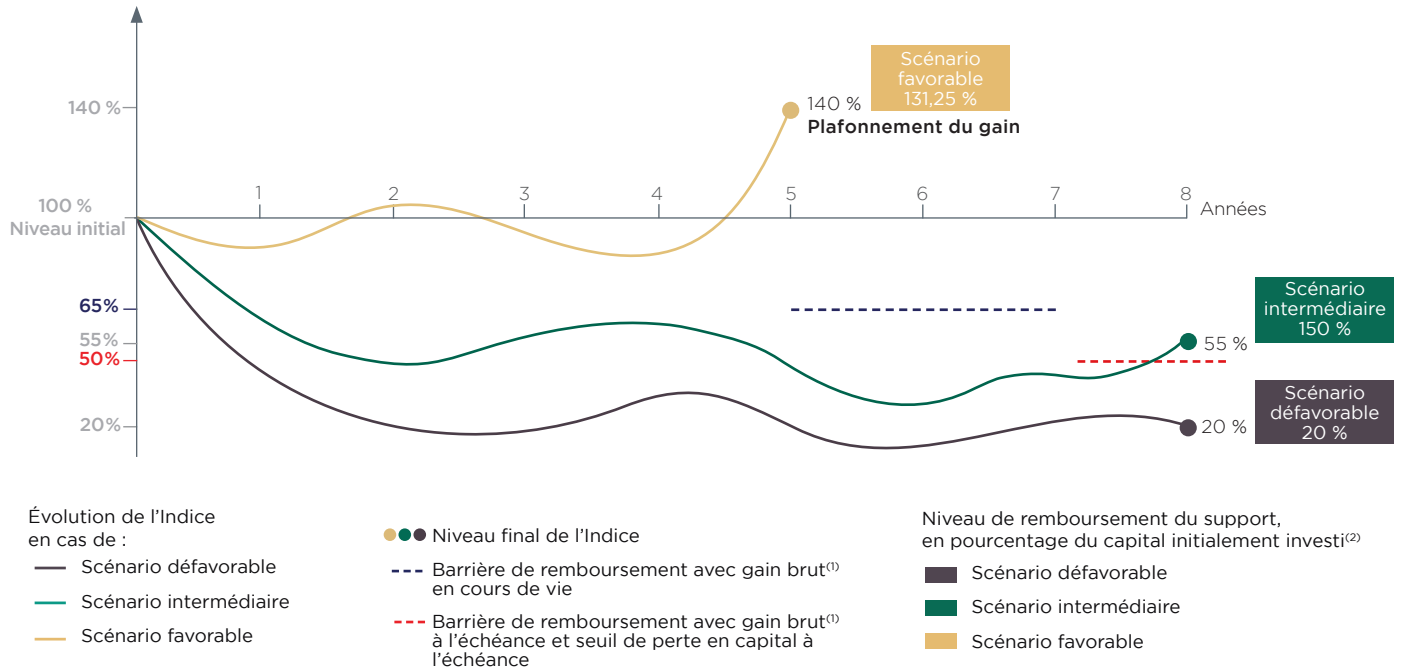
(3) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Ces scénarios n'ont pas de valeur contractuelle. Les taux de rendement actuariel nets précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion annuel de 1,10 % hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Niveau de l'indice Bloomberg World Titans ESG
Select Decrement 50 Points Index EUR



Scénario défavorable

Baisse de l'Indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale en dessous du seuil de perte en capital (50 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 20 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : à hauteur du niveau final de l'Indice, soit **20 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net : **-18,96 %** (égal au taux de rendement actuariel net pour un investissement direct dans l'Indice).

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital de 80 %. Dans le pire des scénarios, vous pouvez subir une perte totale en capital.

Scénario intermédiaire

Baisse de l'Indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale au-dessus du seuil de perte en capital et de la barrière de remboursement avec gain à l'échéance (50 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 55 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi⁽²⁾ + un gain brut⁽¹⁾ de 6,25 % par année écoulée (soit 50,00 %), soit un total brut de **150 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net : **3,98 %** (contre un taux de rendement actuariel net de -7,16 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).

Scénario favorable

Hausse de l'Indice sur 5 ans et clôture à la date de constatation annuelle au-dessus de la barrière de remboursement anticipé automatique (65 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau de l'Indice à l'issue de l'année 5 : 140 % du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 5 : le capital initialement investi⁽²⁾ + un gain brut⁽¹⁾ de 6,25 % par année écoulée (soit 31,25 %), soit un total brut de **131,25 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net : **4,34 %** (contre un taux de rendement actuariel net de 5,67 % dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).

Le plafonnement du gain brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'Indice.

Dans le cas où, à une date de constatation annuelle, l'Indice clôturerait exactement à 65 % de son niveau initial ou légèrement au-dessus, ou si à la date de constatation finale, l'Indice clôturerait exactement à 50 % de son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du support serait meilleur que celui de l'Indice, du fait de la fixation du gain à 6,25 % bruts par année écoulée.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).



Taux de rendement actuariels futurs, dans le cas d'un remboursement avec gain en année 5, 6, 7 ou 8, sous conditions décrites en page 2.

	Années de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽¹⁾			
	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Gain brut⁽²⁾	(6,25 % x 5) = 31,25 % ⁽²⁾	(6,25 % x 6) = 37,50 % ⁽²⁾	(6,25 % x 7) = 43,75 % ⁽²⁾	(6,25 % x 8) = 50,00 % ⁽²⁾
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,80 %)	4,65 %	4,53 %	4,41 %	4,30 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1 %)	4,44 %	4,32 %	4,20 %	4,09 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,10 %)	4,34 %	4,22 %	4,09 %	3,98 %

Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MMA Itinéraires Mai 2025 avant l'échéance ou si le niveau de l'indice Bloomberg World Titans ESG Select Decrement 50 Points Index EUR est à l'échéance strictement inférieur à 50 % de son niveau initial.

(1) Dates de remboursement anticipé automatique : 22 août 2030 (année 5) ; 22 août 2031 (année 6) ; 23 août 2032 (année 7) et date de remboursement final : 22 août 2033 (année 8).

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Un support indexé à l'indice Bloomberg World Titans ESG Select Decrement 50 Points Index EUR

L'indice **Bloomberg World Titans ESG Select Decrement 50 Points Index EUR (Code Boomberg : BWESGPT Index)** est composé d'un panier final de 45 actions. L'univers de départ est composé des plus grandes capitalisations boursières flottantes issues des régions américaines, japonaises et de la zone euro. Les sociétés impliquées dans des activités controversées (armes, tabac, charbon, etc.) ou ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE sont dans un premier temps exclues. Seules sont ensuite sélectionnées, au maximum, les 100 capitalisations boursières les plus importantes de chacune des régions. Parmi les entreprises restantes, les 15 entreprises présentant la meilleure note Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG)⁽¹⁾ telle que calculée par Sustainalytics, sont finalement retenues au sein de chaque région.

L'Indice pondère ses composants en fonction de leur capitalisation boursière flottante tout en appliquant un poids régional de 55 % pour les États-Unis, 40 % pour la zone euro et 5 % pour le Japon, ainsi qu'un plafond de 35 % par secteur. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

L'Indice est calculé **en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice, a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes bruts réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, **le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important** (respectivement moins important). Par ailleurs, sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, **la méthode de prélèvement forfaitaire en points a un impact plus important sur sa performance en cas de baisse de l'Indice**.

À titre d'illustration, pour un niveau de clôture de l'Indice de 968,18 points en date du 14 février 2025, le prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice équivaut à un prélèvement de 5,16 % du niveau de l'Indice, ce qui correspondrait à une sous-performance théorique de l'Indice de 3,20 % par an, en comparaison avec le taux de dividendes réellement versées par les actions composant l'Indice⁽²⁾.

Pour plus de détails sur l'Indice, veuillez consulter la page dédiée : <https://www.bloomberg.com/professional/products/indices/quote/BWESGPT:IND>.

Méthodologie de sélection des sociétés

Les plus grandes capitalisations boursières flottantes issues des régions américaines, japonaises et de la zone euro (~380 valeurs).



Exclusion des entreprises ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou les lignes directrices de l'OCDE et celles impliquées dans des activités controversées (armes, charbon thermique, pétrole et gaz non conventionnels, tabac, jeux d'argent, boissons alcoolisées, divertissement pour adultes). Seules sont retenues au maximum les 100 plus grandes capitalisations boursières flottantes issues de chacune des régions américaines, japonaises et de la zone euro (~300 valeurs).

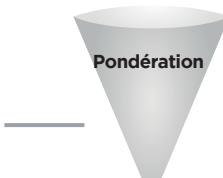


Sélection des valeurs ayant une liquidité quotidienne supérieure à 60 millions d'euros (~340 valeurs).



Sélection des entreprises ayant les meilleurs scores ESG⁽¹⁾ (45 valeurs).

Pondération par capitalisation boursière flottante tout en appliquant un poids régional de 55 % pour les États-Unis, 40 % pour la zone euro et 5 % pour le Japon, ainsi qu'un plafond de 35 % par secteur.



Indice Bloomberg World Titans ESG Select Decrement 50 Points Index EUR

(1) Les critères ESG, pour Environnement, Social et de Gouvernance, permettent d'évaluer une entreprise en dehors des critères financiers habituels. Ils prennent en compte de nombreux aspects dans la gestion et l'impact de la société, et sont à la base de nombreuses stratégies d'investissement responsable.

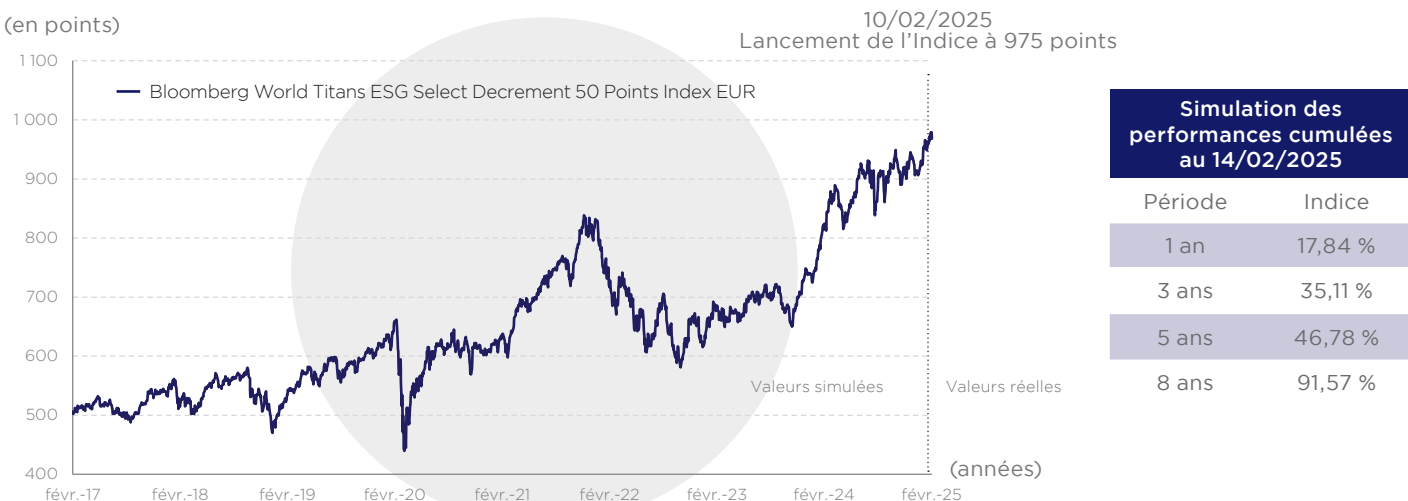
(2) La moyenne observée des dividendes versés s'élève sur 8 ans à 1,96 % par an (source Bloomberg au 14 février 2025).

Évolution de l'indice Bloomberg World Titans ESG Select Decrement 50 Points Index EUR

(simulée jusqu'au 9 février 2025)

Les performances historiques de l'Indice sont fondées sur des valeurs simulées du 14 février 2017 au 9 février 2025, puis sur des valeurs réelles du 10 février 2025 (date de création de l'Indice) au 14 février 2025.

(en points)

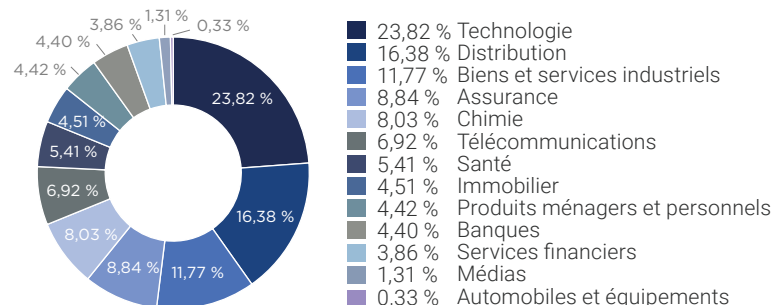


Source : Bloomberg, à partir du 14/02/2017, jusqu'au 14/02/2025.

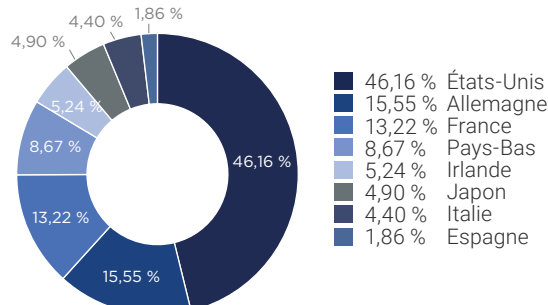
LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

La simulation historique et systématique de la performance de l'indice Bloomberg World Titans ESG Select Decrement 50 Points Index EUR vise à reproduire le comportement qu'il aurait eu pour un niveau de lancement fixé à 975 points le 10 février 2025. Le mécanisme de prélèvement en points d'indice a un effet négatif sur cette simulation. En effet, plus le niveau de l'Indice est bas, plus l'impact négatif du prélèvement forfaire en point sur sa performance sera important.

Répartition sectorielle



Répartition géographique



Composition de l'Indice

Bloomberg World Titans ESG Select Decrement 50 Points Index EUR		
Accenture PLC	Fast Retailing Co Ltd	Murata Manufacturing Co Ltd
Air Liquide SA	Fujitsu Ltd	Nintendo Co Ltd
Allianz SE	Hermès International	O'Reilly Automotive Inc
American Tower Corp	Home Depot IncThe	Prologis Inc
Applied Materials Inc	Hoya Corp	Recruit Holdings Co Ltd
ASML Holding NV	Industria de Diseno Textil SA	Renesas Electronics Corp
Axa SA	Infineon Technologies AG	SAP SE
Bridgestone Corp	Intesa Sanpaolo SpA	Schneider Electric SE
Cadence Design Systems Inc	Kering SA	SoftBank Corp
Canon Inc	Keyence Corp	Sony Group Corp
Cisco Systems Inc	Lam Research Corp	SP Global Inc
Danaher Corp	Linde PLC	Tokio Marine Holdings Inc
Denso Corp	Lowes Cos Inc	Tokyo Electron Ltd
DHL Group	Motorola Solutions Inc	UniCredit SpA
Elevance Health Inc	Muenchener RueckversicherungsGesellschaft AG in Muenchen	Wolters Kluwer NV

Sources : BNP Paribas & Bloomberg, au 14/02/2025.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et le Garant de la formule (BNP Paribas S.A.) ainsi que l'Assureur (MMA Vie) n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base des données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Donner une dimension sociale à votre placement

MMA Itinéraires Mai 2025 présente une particularité innovante : les fonds levés sont alloués au financement ou au refinancement d'initiatives ayant un impact social positif sur une population cible.

Promouvoir l'inclusion et l'égalité des chances tout en orientant nos sociétés vers des modèles de croissance plus inclusifs et plus durables sont un enjeu majeur pour le monde d'aujourd'hui et de demain. C'est pourquoi nous vous proposons d'investir dans un titre de créance social permettant d'accompagner les acteurs qui contribuent à ces objectifs.

Ces initiatives visent à soutenir la lutte contre les inégalités territoriales et à favoriser l'insertion socioéconomique des personnes ainsi que l'accès équitable au logement, à l'éducation et à la santé. Les investisseurs donnent ainsi à leur placement une dimension sociale.

Ce titre de créance social respecte le cadre pour l'émission d'obligations sociales de BNP Paribas S.A. établi en conformité avec les Principes des Obligations Sociales publiés par l'ICMA (International Capital Market Association).

Les fonds récoltés lors de cette émission seront alloués au financement ou au refinancement de prêts figurant sur une liste de secteurs éligibles identifiés par BNP Paribas comme ayant un impact social positif : accès à l'éducation, au logement, à l'emploi, aux soins et à l'avancement socio-économique et à l'émancipation.



Les prêts éligibles sont sélectionnés sur la base des procédures internes de BNP Paribas S.A. en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (politiques RSE).

Les actifs sont sélectionnés par le Comité Obligations Sociales de BNP Paribas S.A. parmi les actifs existants au moyen de filtres internes puis sont validés par une agence de recherche ESG externe indépendante (Sustainalytics) qui donne un second avis. Les actifs sélectionnés sont ensuite vérifiés avant l'émission par un auditeur externe (EY).

La maturité des actifs du portefeuille n'est pas nécessairement équivalente à la maturité du titre de créance MMA Itinéraires Mai 2025 et le remboursement du principal et des intérêts sur ces titres de créance complexes ne seront pas directement exposés à la performance du portefeuille d'actifs Sociaux Éligibles.



Certains secteurs particulièrement sensibles sont exclus du cadre relatif aux Obligations Sociales de BNP Paribas : défense et sécurité, huile de palme, pâte à papier, production d'énergie nucléaire, production d'énergie au charbon, pétrole et gaz, exploitation minière, tabac.

Par ailleurs, les actifs en défaut et les actifs remis en garanties sur d'autres programmes de financement sont écartés.

BNP Paribas S.A. assure un suivi de l'utilisation des fonds aussi longtemps que les encours levés sur le produit n'auront pas été alloués ou réalloués à des actifs Sociaux Éligibles. BNP Paribas S.A. investira le solde à son entière discrétion, en espèce et/ou dans d'autres instruments négociables liquides.

Dès lors qu'un actif ne répond plus aux critères d'éligibilité, BNP Paribas S.A. s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour réallouer dès que possible les fonds sur de nouveaux actifs Sociaux Éligibles.

Les investisseurs seront tenus informés en continu de l'utilisation des encours de l'émission.

Chaque année, BNP Paribas publie un rapport dont l'objectif est d'informer les investisseurs de l'utilisation des fonds récoltés, du respect des critères d'éligibilité et du montant des actifs Sociaux Éligibles, ainsi que de fournir des indicateurs sur l'impact de ces prêts. Ce rapport est vérifié par les auditeurs et disponible sur : <https://invest.bnpparibas/en/document/2023-social-bond-allocation-and-impact-reporting> (en anglais uniquement).

Pour en savoir plus sur le cadre relatif aux Obligations Sociales de BNP Paribas, veuillez consulter le site : <https://invest.bnpparibas/en/document/social-bond-framework-november-2023> (en anglais uniquement).

Source : BNP Paribas, au 14/02/2025.

Les informations en matière de durabilité relative à la société MMA VIE sont disponibles à l'adresse suivante : www.mma.fr/assurance-vie/informations-reglementaires.html. Les informations en matière de durabilité relatives aux contrats et aux supports proposés sont disponibles à l'adresse suivante : infos-supports-investissement-mma.quantalys.com.

Avantages/Inconvénients du support

Avantages

- MMA Itinéraires Mai 2025 vous permet de vous exposer à un Indice composé de 45 actions américaines, japonaises et de la zone euro sélectionnées selon des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) : **l'indice Bloomberg World Titans ESG Select Decrement 50 Points Index EUR**.
- En année 5, 6 ou 7, si le niveau de l'Indice à une date de constatation annuelle⁽¹⁾ **est supérieur ou égal à 65% de son niveau initial**, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement prévue, le remboursement de votre capital initialement investi⁽³⁾ **majoré d'un gain brut⁽⁴⁾ de 6,25% par année écoulée**.
- En année 8, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé et qu'à la date de constatation finale (le 8 août 2033), l'Indice clôture **à un niveau supérieur ou égal à 50% de son niveau initial**, alors vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement finale (le 22 août 2033), **un gain brut⁽⁴⁾ de 50%** (équivalent à un gain brut⁽⁴⁾ de 6,25% par année écoulée) en plus du remboursement du capital initialement investi⁽³⁾.

Inconvénients

- MMA Itinéraires Mai 2025 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance des 8 ans** (si à la date de constatation finale (le 8 août 2033), le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50% de son niveau initial). **Une faible variation à l'échéance du niveau de l'Indice autour du seuil de 50% de son niveau initial peut faire fortement varier la valeur de remboursement de MMA Itinéraires Mai 2025**.
- En investissant sur ce support, vous êtes exposé **à une dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur** (BNP Paribas Issuance B.V.) et du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.), qui induit un risque sur la valeur de marché du support, ou un éventuel **risque de défaut de paiement ou de faillite de ces entités ou de mise en résolution du Garant de la formule**, qui induit un risque sur le remboursement.
- **En cas de remboursement anticipé automatique ou de remboursement à l'échéance avec gain, les gains bruts⁽⁴⁾ sont plafonnés à 31,25%, 37,50%, 43,75% et 50,00%** selon l'année du remboursement (années 5 à 8), même si l'Indice a enregistré une hausse supérieure depuis la date de constatation initiale.
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement**, qui peut varier entre 5 ans et 8 ans. Aucun remboursement anticipé automatique n'est prévu de l'année 1 à 4.
- **L'indice Bloomberg World Titans ESG Select Decrement 50 Points Index EUR est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable à l'investisseur**. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, **le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important** (respectivement moins important). **Par ailleurs, cette performance sera d'autant plus pénalisée en cas de baisse de l'Indice. En effet, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée, car ce prélèvement forfaitaire de niveau fixe pèsera plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.**

(1) Année 5 : 8 août 2030 ; Année 6 : 8 août 2031 ; Année 7 : 9 août 2032.

(2) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support MMA Itinéraires Mai 2025 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(3) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

(4) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants, ces risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

- **Risque découlant de la nature du titre de créance** : en cas de sortie avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé automatique, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, le prix de rachat du titre de créance dépendra alors des conditions de marché en vigueur et pourra être inférieur à son prix de souscription. L'investisseur peut subir une perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale. L'évolution de MMA Itinéraires Mai 2025 pourra différer de l'évolution de l'Indice. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice et donc à l'évolution des marchés actions américains, japonais et de la zone euro.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur le titre de créance, voire même le rendre totalement illiquide. Les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs titres de créance avant la date d'échéance et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.
- **Risque de perte en capital à l'échéance** : en cas de baisse de l'Indice supérieure à 50 % à la date de constatation finale par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance pouvant être totale.
- **Risque de contrepartie** : l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de sa garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Certificats émis par l'Émetteur.
- **Risque de marché** : le prix du support en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Bloomberg World Titans ESG Select Decrement 50 Points Index EUR, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'Indice clôture aux alentours de 50 % de son niveau initial. Les fluctuations du prix du produit en cours de vie sont également plus importantes en cas de baisse des marchés en raison de la méthode de prélèvement forfaitaire en points.
- **Risque lié à l'allocation des fonds collectés** : dans la mesure du possible, BNP Paribas allouera les fonds collectés par le titre de créance au financement ou au refinancement de prêts liés à des initiatives ayant un impact social positif, selon les modalités définies dans les Conditions définitives et dans le Cadre pour l'Émission « d'Obligations Sociales » de BNP Paribas. Cependant, si pour une quelconque raison, ces prêts ne pouvaient être mis en œuvre tel qu'initialement prévu, les fonds collectés pourraient ne pas être totalement ou partiellement alloués aux prêts qui leur sont liés. L'absence d'allocation des fonds collectés aux projets qui leur sont liés pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des « Obligations Sociales » détenues par l'investisseur.

Principales caractéristiques du support

Code ISIN	FRO01400XJU0												
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.												
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V., véhicule d'émission dédié de droit néerlandais (Standard & Poor's : A+ ⁽¹⁾).												
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+ ⁽¹⁾).												
Valeur nominale	100 €												
Période de souscription	Du 5 mai 2025 au 25 juillet 2025 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).												
Sous-jacent	indice Bloomberg World Titans ESG Select Decrement 50 Points Index EUR - Code Bloomberg : BWESGPT Index												
Durée d'investissement conseillée	8 ans												
Commissions de distribution	La commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,80 % du montant nominal des titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. La commission perçue dans la durée doit s'accompagner d'une amélioration du service sur la même durée. Le distributeur est responsable auprès des investisseurs du respect des dispositions réglementaires qui lui sont applicables concernant la transparence et la justification desdites commissions. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.												
Dates clés	<p style="text-align: center;">Date d'émission : 05/05/2025</p> <p style="text-align: center;">Date de constatation initiale : 08/08/2025</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Dates de constatation annuelle :</th> <th style="text-align: left;">Dates de remboursement anticipé automatique :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Année 5 : 08/08/2030</td> <td>Année 5 : 22/08/2030</td> </tr> <tr> <td>Année 6 : 08/08/2031⁽²⁾</td> <td>Année 6 : 22/08/2031⁽²⁾</td> </tr> <tr> <td>Année 7 : 09/08/2032⁽²⁾</td> <td>Année 7 : 23/08/2032⁽²⁾</td> </tr> <tr> <th style="text-align: left;">Date de constatation finale :</th> <th style="text-align: left;">Date de remboursement final :</th> </tr> <tr> <td>Année 8 : 08/08/2033⁽²⁾</td> <td>Année 8 : 22/08/2033⁽²⁾</td> </tr> </tbody> </table>	Dates de constatation annuelle :	Dates de remboursement anticipé automatique :	Année 5 : 08/08/2030	Année 5 : 22/08/2030	Année 6 : 08/08/2031 ⁽²⁾	Année 6 : 22/08/2031 ⁽²⁾	Année 7 : 09/08/2032 ⁽²⁾	Année 7 : 23/08/2032 ⁽²⁾	Date de constatation finale :	Date de remboursement final :	Année 8 : 08/08/2033 ⁽²⁾	Année 8 : 22/08/2033 ⁽²⁾
Dates de constatation annuelle :	Dates de remboursement anticipé automatique :												
Année 5 : 08/08/2030	Année 5 : 22/08/2030												
Année 6 : 08/08/2031 ⁽²⁾	Année 6 : 22/08/2031 ⁽²⁾												
Année 7 : 09/08/2032 ⁽²⁾	Année 7 : 23/08/2032 ⁽²⁾												
Date de constatation finale :	Date de remboursement final :												
Année 8 : 08/08/2033 ⁽²⁾	Année 8 : 22/08/2033 ⁽²⁾												
Cotation	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).												
Marché secondaire	BNP Paribas Financial Markets S.N.C. s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette maximale achat/vente de 1 %.												
Double valorisation	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante du Groupe BNP Paribas.												
Règlement/Livraison	Euroclear France												
Agent de Calcul	BNP Paribas Financial Markets S.N.C., ce qui peut être source de conflits d'intérêts.												
Publication de la valorisation	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FRO01400XJU0=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.												
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse PrévU suivant.												
Éligibilité du support	Contrats d'assurance vie et de capitalisation												

(1) Notations de crédit au 14 février 2025. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

(2) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Vous supportez les risques éventuels de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

Le support est proposé en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement final prévue par le support (22 août 2033 en l'absence de remboursement anticipé automatique). Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans la présente brochure, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. L'assureur (MMA Vie) s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Les Documents d'informations clés génériques des contrats d'assurance vie et de capitalisation multisupports MMA Vie et le Document d'Informations Spécifiques (DIS) du support Euros et les Documents d'Informations Clés (DIC) des supports en unités de compte de l'ensemble des contrats sont consultables à tout moment sur le site <https://infos-supports-investissement-mma.quantalys.com/>

Avertissement

Ce document à caractère publicitaire est rédigé par BNP Paribas en accord avec MMA Vie qui commercialise le support **MMA Itinéraires Mai 2025**.

Le présent document à caractère publicitaire n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Commercialisation dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : le titre de créance décrit dans ce document est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou du contrat de capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au contrat d'assurance vie ou au contrat de capitalisation. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter le titre de créance qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : la dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://kid.bnpparibas.com/CE7010AVA-BA856-FR.pdf>.

Caractère publicitaire de ce document : le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

Restrictions générales de vente : il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, « Regulation S U.S. Person ») : les titres de créance n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une « personne Non-ressortissante des Etats-Unis » ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des « personnes Non-ressortissantes des Etats-Unis » ("Non-United States person"), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les titres de créance ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un titre de créance, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, BNP Paribas n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avertissement relatif à l'Indice : l'indice Bloomberg World Titans ESG Select Decrement 50 Points Index EUR est la propriété exclusive de BNP Paribas (le « Promoteur de l'Indice »). Bloomberg (l'« Agent de Calcul de l'Indice ») et le Promoteur de l'Indice ne garantissent pas l'exactitude et/ou l'exhaustivité de la composition, du calcul, de la publication ou de tout ajustement de l'Indice, ni celles des données incluses dans cet indice, ou de celles sur lesquelles l'Indice est basé. Le Promoteur de l'Indice et l'Agent de Calcul de l'Indice déclinent toute responsabilité au titre des éventuelles erreurs, omissions ou interruptions relatives à l'Indice. Le Promoteur de l'Indice et l'Agent de Calcul de l'Indice ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite (i) quant aux résultats pouvant être obtenus de l'utilisation de l'Indice ou des données le composant, (ii) quant à la valeur marchande ou l'adéquation de l'Indice à une fin donnée. En conséquence, le Promoteur de l'Indice et l'Agent de Calcul de l'Indice ne sauraient être responsables d'un quelconque dommage (direct ou indirect) ou perte résultant de l'utilisation de l'Indice.

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe BNP Paribas dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe a mis en place des politiques et des mesures appropriées.

Informations Importantes

MMA Itinéraires Mai 2025 (ci-après les « titres de créance ») présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Les titres de créance sont émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais et font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). Ils peuvent être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Leur souscription, placement et revente pourront intervenir par voie d'offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus.

Ce document à caractère publicitaire n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement. En particulier, lors d'un investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant que valeurs de référence libellés en unités de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle du montant initialement investi, voire nulle.

La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur, dénommé « Base Prospectus for the Issue of Certificats », daté du 30 mai 2024 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 24-185 et (b) de ses Suppléments, disponibles sur <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx>, ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 5 mai 2025 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FRO01400XJUO. Durant la période de commercialisation, le Prospectus de base daté du 30 mai 2024 (le « Prospectus de base initial ») sera mis à jour aux alentours du 27 mai 2025 (le « Prospectus de base mis à jour »). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux titres de créance sont ceux décrits dans le Prospectus de base initial. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Émetteur ainsi que sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de base mis à jour à compter de sa publication. La documentation juridique est également disponible sur demande auprès de BNP Paribas Financial Markets S.N.C. - 1, Rue Laffitte, 75009 Paris. L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. En cas d'incohérence entre ce document à caractère publicitaire et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaut.

MMA Vie Assurances Mutuelles société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118

MMA Vie société anonyme au capital de 144 386 938 euros entièrement versé, RCS Le Mans 440 042 174

Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

IDU REP Eco circulaire : FR231780_03XLOT

Date de rédaction de la brochure : 14 février 2025

